



Hoste
Valette

Hoste et Valette

Infos municipales

Chers habitants de Hoste et Valette,
N'ayant pas eu l'occasion de la faire de vive voix, je veux tout d'abord commencer par vous remercier toutes et tous, de nous avoir renouvelé votre confiance lors des élections municipales du 15 mars dernier. Je suis très fier de porter les couleurs de notre République au sein de notre commune et je peux vous garantir que cette nouvelle équipe municipale mettra tout en œuvre pour vous satisfaire pour les six années à venir.



1^{er} rang de gauche à droite : Antoine GOLDNER (Conseiller municipal Hoste), Robert BROD (2^{ème} adjoint Valette), Michel JACQUES (Maire de la Commune), Frédéric WEYLAND (1^{er} adjoint Hoste), Francis HENRION (3^{ème} adjoint Valette), Laura MITHOUARD (Conseillère municipale Valette),

2^{ème} rang de gauche à droite : Guillaume KIEFFER (Conseiller municipal Hoste), Katia JEROME (Conseillère municipale Hoste), Jean-Noël DECKER (Conseiller municipal Hoste), Alain BAUMSTUMMLER (Conseiller municipal Valette), Aline CLAMME (Conseillère municipale Valette), Sophie LANG (Conseillère municipale Hoste), Sandrine ROSTOUCHER (Conseillère municipale Hoste), Frédérique KIHN (Conseillère municipale Hoste), Eric HENRION (Conseiller municipal Valette).

Année 2021



Le mot du Maire

Je sais que la période que nous vivons est une épreuve qui bouscule considérablement nos habitudes et notre mode de vie. Cette crise sanitaire – l'épidémie due au Coronavirus - que traverse notre pays, réclame une mobilisation de toutes, de tous et de tous les instants. Il n'est qu'une règle à suivre : pensons à notre santé, celle de nos proches et celle de tout notre entourage ; respectons les consignes nées du confinement ; retendons ou retissons, si besoin est, ce beau et nécessaire lien social entre voisins. Il faut que nulle personne – un voisin, un parent, un ami... – ne soit oubliée, ne se sente abandonnée. Alors cette année, nos vœux de santé prennent un sens que nous n'aurions jamais imaginé. Prenons soin les uns des autres.

Chaque début d'année nous vous faisons parvenir le bulletin municipal, qui donnait l'occasion à toutes les associations de mettre en image les photos des manifestations en ravivant les temps forts de l'année écoulée. Notre commune a un tissu associatif dynamique à qui il faut rendre hommage, avec des membres investis, animés de leur volonté dont le seul but est de faire plaisir au plus grand nombre, sans attendre en retour une quelconque reconnaissance si ce n'est la satisfaction d'avoir été acteur. Les bénévoles sont au cœur de notre commune, que ferions-nous sans eux ? Un grand merci à tous les bénévoles. En 2021 encore plus qu'avant nous aurons besoin de vous !

Cette année, nous ne publierons pas le traditionnel bulletin municipal que vous appréciez tous. En revanche ce nouveau format le remplace ponctuellement et me permet de vous informer des projets sur lesquels votre équipe municipale travaille en ce début de mandat.

En 2020, la municipalité a été contrainte d'annuler la totalité des événements communaux et ce dès le 15 mars: pas de nettoyage de printemps, pas de repas des seniors, pas de St Nicolas et en accord avec les membres du CIA la 5ième ballade gourmande tant attendue a également dû être annulée, je peux d'ores et déjà vous annoncer qu'il n'y aura pas de cérémonie des vœux de la municipalité en janvier 2021.

Pour terminer ce mot du Maire, je tiens à vous souhaiter à toutes et tous, des jours meilleurs afin que nous puissions ensemble, façonner notre avenir... Bonne année 2021.

Votre maire, Michel JACQUES

Echos de la forêt communale de HOSTE... touchée par une double crise...



2019 et 2020 marqueront à nouveau l'histoire de notre forêt communale car nous subissons une double crise : une crise climatique et une crise sanitaire. La crise climatique tout le monde aura pu la constater en particulier à l'été 2020. Nos forêts sont surtout touchées par le manque d'eau de mars 2020 à septembre 2020. Les hêtres ont été les premiers à en souffrir. Après une première vague de hêtres dépérissant en 2019, un nombre plus conséquent encore de hêtres ont commencé à jaunir, même à brunir dès le mois de mai 2020. Les coulées noires qui apparaissent sur le tronc annoncent la mort définitive du hêtre, d'autres pourront peut être renaître à la saison prochaine. Les sols argilo-calcaires, manquant d'eau, provoquent un stress hydrique insupportable à ces arbres. Avant l'automne, les chênes commençaient à montrer des signes de faiblesse, suscitant bien des inquiétudes pour 2021.

A côté de la crise climatique, est apparue une crise sanitaire. Les scolytes ont massivement attaqués les épicéas. Partout à travers notre forêt communale

des parcelles entières de résineux ont perdu leurs épinés, preuve de l'attaque des scolytes qui creusent des galeries sous l'écorce et empêche la sève de circuler. La forêt communale de Hoste est particulièrement impactée puisque les plantations d'épicéas représentent 20 ha soit 15% des 137 ha de notre forêt. La moitié de ces plantations étant atteintes, nous avons fait le choix d'exploiter ces bois pour éviter la dissémination des insectes et limiter la perte de valeur des forêts pour la commune.

Quant au chêne il est affaibli par la chenille processionnaire. Malheureusement aucune technique n'est aujourd'hui efficace pour lutter contre ces attaques parasitaires.

La forêt communale de Hoste reste une richesse économique, environnementale et touristique et nous continuerons à nous investir dans la gestion de la forêt tant les enjeux sont nombreux.

Travaux rue des vergers à Valette : la fin des travaux est imminente...

La requalification de la rue des Vergers a consisté en la création d'une zone de rencontre et de changement des habitudes en faveur des déplacements à pied ou à vélo avec un aménagement de l'accès à la rue des Vergers. La vitesse y sera limitée à 20 km/h. L'objectif principal est d'assurer la sécurité des riverains en créant un **espace partagé** ; il s'agit de rendre commun l'utilisation de la voie circulaire des véhicules, l'utilisation de la piste cyclable Vélo Visavis et le chemin de randonnées pédestres (PDIPR de La ligne Maginot Aquatique). La voirie sera partagée avec des places de parking et des aménagements paysagers.

Le second objectif est d'améliorer le cadre de vie des riverains en effectuant des aménagements urbanistiques et paysagers de qualité.

Nous avons souhaité préserver l'identité des lieux en maintenant les espaces ouverts, offrant des vues dégagées sur l'alignement des façades qu'ils bordent. L'ensemble se doit d'être cohérent et homogène. Voici les principaux objectifs visés par cet ambitieux projet :



➤ Renforcer la sécurité :

- des riverains,
- des enfants à proximité de l'aire de jeux et de la Maison de quartier,
- des touristes, cyclistes qui empruntent le circuit Vélo-Visavis,

- des touristes, randonneurs qui empruntent les chemins PDIPR (circuit de la ligne Maginot Aquatique).

- **Permettre un accès aisé des riverains à leur habitation,**
- **Créer un espace partagé par tous, tout en organisant le stationnement,**
- **Préserver le caractère et l'identité du village lorrain,**
- **Mettre en valeur les façades.**

A ce stade, il reste à planter le massif paysager à l'entrée de la rue en face de l'église de Valette et les 15 arbres hautes tiges qui vont orner la rue.



Aménagement d'itinéraires de randonnées et cyclables

Se balader dans un cadre champêtre et pittoresque, permettant de découvrir ou redécouvrir les lieux incontournables de la commune : les étangs, héritage de la ligne Maginot aquatique, la chapelle Bonne Fontaine, les points de vue sur les hauteurs des villages ou encore la maison Guth et son arbrétum : pour cela nous allons poursuivre l'aménagement des itinéraires de randonnées et des pistes cyclables :

3 secteurs sont concernés :

Tronçon 1 : les travaux de la rue des vergers ont permis, à faible coût, de créer une nouvelle liaison douce entre l'aire de jeux de Valette et la lagune de Valette. Il reste à mettre la couche de finition.



Tronçon 2 : un nouveau marché vient d'être attribué pour la création d'une liaison de plus de 3 km (chemin de randonnée et cyclable) reliant la MAS de Valette à la rue des grillons de Hoste. « *Chemin*



de la Witz ». Un dossier pour une demande de subvention à hauteur de 60% vient d'être déposé en préfecture.

Le projet répondra à trois objectifs :

- 1) Développer des réseaux cyclables : en complément du « maillage » déjà existant et réalisé par la Communauté de Communes de Freyming Merlebach (CCFM), mais aussi en direction de villages (hors CCFM) non reliés à ce jour,
- 2) Permettre d'assurer des liaisons vers des pôles attractifs (centre bourgs, centre commercial) pour des trajets quotidiens,
- 3) Valoriser le cadre de vie et assurer la poursuite du développement touristique de notre commune.

Tronçon 3 : Pour garantir la sécurité des promeneurs et des cyclistes à la sortie du chemin autour de l'étang de Hoste bas (notamment à l'endroit où il débouche 'brutalement' sur le SCHETTWEGG), nous souhaitons poursuivre le chemin (en toute sécurité) le long de l'étang de Hoste bas pour sortir au niveau de la 1ère maison de la Rue St Jean (maison famille Schoumacher) : ce nouveau chemin d'une largeur de 1m50 en revêtement calcaire sera totalement réservé aux promeneurs, randonneurs et cyclistes : un 1er tracé a été effectué et une étude de faisabilité est en cours. (comme pour le tronçon 2, un dossier pour une demande de subvention à hauteur de 60% sera déposé en préfecture).

Lorsque ces 3 tracés seront terminés notre commune disposera d'un maillage intéressant pour se promener et avaler des Km de pistes cyclables en toute quiétude.



Projet de requalification et d'enfouissement des réseaux secs de la rue des Grillons et de la rue St Jean

La commune de Hoste programme ses actions de rénovation urbaine sur l'ensemble de ses deux villages. Après la réfection de la traversée principale de Hoste, puis de la Rue des Vergers à Valette, la municipalité lance une consultation en vue de requalifier la rue des Grillons et la rue St Jean.

Le projet prévoit l'enfouissement des réseaux aériens sur l'ensemble des 2 rues. Ces travaux seront l'occasion d'enlever les appareillages d'éclairage public en place pour être remplacés par de nouveaux mats et appareillages plus performants et économes en énergie.

Ces travaux seront suivis par une requalification de la voirie, un aménagement paysager et par la mise aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Dans un objectif de préserver le cadre identitaire et environnemental de notre village lorrain, nous recherchons à créer des aménagements simples et sobres, en rapport avec les capacités financières de notre commune. Afin de traiter l'ensemble de ces problématiques et d'obtenir les réponses appropriées, nous nous sommes entourés de professionnels (géomètres, urbanistes, paysagistes, etc.). Nous avons également fait appel aux services du Conseil

Départemental pour, dans un premier temps, définir les objectifs généraux puis, dans un second temps, nous laisser guider dans les aménagements paysagers aux entrées de l'agglomération comme à l'intérieur de nos villages. Enfin, ce projet global sera élaboré en concertation et avec la participation des riverains.

L'objectif principal est d'améliorer le cadre de vie de la rue des Grillons et la rue Saint-Jean.



Réaménagement et extension de la mairie

La municipalité souhaite entreprendre des travaux de rénovation et d'extension des locaux existants au niveau du garage actuel afin d'accueillir les administrés dans des locaux plus conviviaux et de disposer de bureaux plus spacieux pour les élus.

Les 2 pièces les plus spacieuses actuellement peuvent garder leur utilisation de salle du conseil et d'accueil/secrétariat : ce sont les 2 usages les plus importants de la mairie.

La « travée » de l'actuel garage est étroite, plus appropriée à des espaces restreints de services, et d'accès aux nouveaux bureaux (pour le maire et pour les adjoints). Le bureau du Maire se placera sur la façade avant pour profiter de la lumière. (La façade pignon étant mitoyenne et borgne). Le bureau des adjoints se positionnera en fond d'extension avec un apport de lumière naturelle par une ouverture en pignon (non ouvrant et verre opalescent).

Il est proposé d'utiliser l'espace central pour une tisanerie et ainsi libérer le secrétariat.

Ces nouveaux locaux seront desservis par un « sas » qui assurera une meilleure insonorisation avec les espaces d'accueil du public.

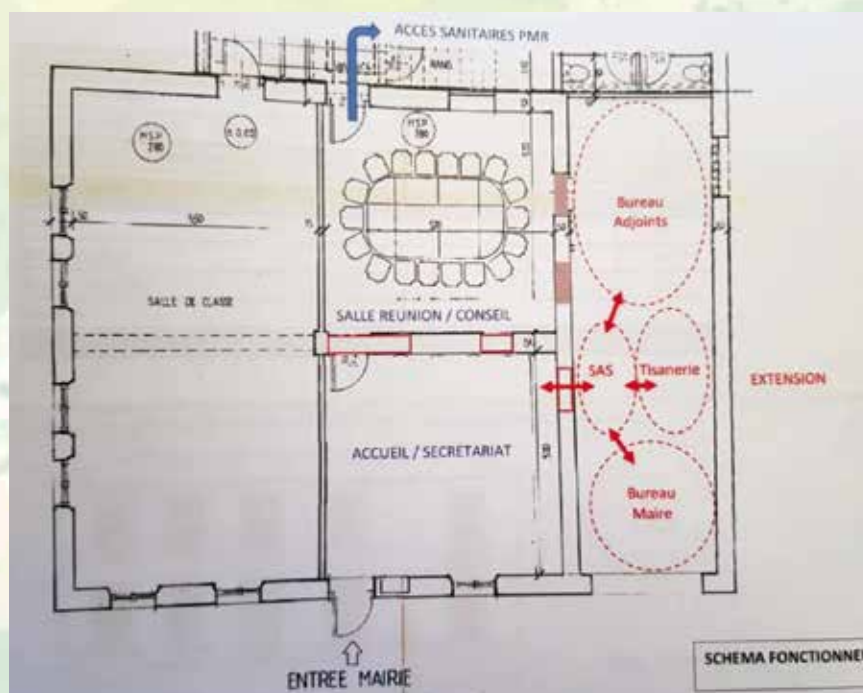
Le niveau de cette extension sera rehaussé pour assurer l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour

ce faire, il y aura lieu d'entreprendre les travaux suivants:

- Réaménagement de l'accueil-secrétariat avec remplacement de la banque d'accueil et mobilier de rangement, du faux-plafond, de l'éclairage, du revêtement de sol, etc.
- Réaménagement de la salle de réunion / conseil, avec ouverture supplémentaire dans le mur séparatif permettant un apport de lumière en second jour. Cela intègrera le remplacement du faux-plafond, de l'éclairage, du revêtement de sol, etc., ainsi que la mise en place de placards rangement toute hauteur, et un système de vidéo projection.
- Création d'un bureau du Maire, comprenant un poste de travail et des placards de rangements.
- Création d'un bureau d'adjoints comprenant deux postes de travail et des placards de rangements.
- Création d'une tisanerie comprenant un évier, un plan de travail, un frigo bas, d'un micro-onde et des rangements hauts et bas.

Le conseil municipal a validé l'attribution du marché à un cabinet d'architecture pour le suivi des travaux.

Ce type de travaux permet l'octroi de différentes subventions pouvant atteindre 60 à 80% de la totalité des coûts des travaux.



Etude sur une zone d'extension communale

Le dernier recensement datant de janvier 2020 effectué dans notre commune laisse apparaître une diminution de notre population de 7% (soit une perte de 47 habitants sur les 5 dernières années). En moyenne sur la même période, nous avons 2 naissances contre 5 décès. C'est la tranche d'âge de 1 à 30 ans qui est la plus impactée et notre commune vieillit. Le maintien de notre école communale risque d'être la 1^{ère} conséquence de cette diminution de la population.

La commune de HOSTE envisage la réalisation d'un aménagement durable à vocation d'habitat sur un site d'environ 3 ha s'inscrivant de manière cohérente, entre les entités du village de Hoste Haut et de Hoste Bas : L'aménagement proposé doit être exemplaire par rapport aux qualités urbaines, paysagères et environnementales de la localité. Cette extension ne doit pas engendrer de nuisances dans le fonctionnement ni dans le cadre de vie de la population riveraine.

Les objectifs d'aménagement pour le respect de l'environnement et la qualité du cadre de vie et du cadre bâti sont multiples :

- intégrer l'ensemble des constructions au paysage environnant,

- créer un point de repère paysager remarquable,
- garantir la cohabitation entre la faune et la flore de l'étang et de ses berges et les activités humaines du quartier urbain,
- planter des essences d'arbres remarquables pour les futures générations,
- optimiser les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales dans le respect des milieux naturels et de biodiversité locale,
- intégrer les nouvelles voiries au paysage environnant afin de ne pas créer d'impact visuel,
- maintenir les accès et les chemins piétons existants et les intégrer aux nouveaux cheminements doux du quartier,
- préserver la qualité de vie des riverains,
- respecter l'organisation urbaine du village de Hoste caractérisée par une diversité cohérente d'implantation du bâti au sein d'un environnement alternant espaces ouverts (prairies, pelouses) et espaces fermés (haies, boisements).



MAIRIE - 22, rue Nationale - 57510 HOSTE

Horaires d'ouverture :

Lundi et mardi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 / Mercredi de 8 h à 12 h

Jeudi de 8 h à 12 h et de 17 h à 20 h / Vendredi de 8 h 30 à 12 h

Contact : 03 87 09 60 90 - Courriel : mairie.hoste@laposte.net

www.mairie-hoste.fr